

# Préparation à l'examen professionnel d'accès au corps des ingénieur·es de l'agriculture et de l'environnement (IAE) (session 2026)

Le 08 avril est parue la note de service [SG/SRH/SDDPRS/2026-190](#) qui porte sur la formation de préparation à l'examen professionnel pour l'accès au corps des ingénieur·es de l'agriculture et de l'environnement (IAE) au titre de l'année 2026.

Cette formation est dispensée par l'Institut Agro Dijon et est séquencée en deux temps : le premier dédié à l'épreuve d'admissibilité, le second à l'épreuve d'admission.

Cette formation et le passage de l'examen professionnel implique un travail personnel conséquent et vise à répondre aux attentes du jury, auxquelles il est vivement conseillé de vous (voir la partie espace d'information :

<https://concours.agriculture.gouv.fr/espace-telechargement>

Cette formation s'adresse notamment aux Technicien·nes Supérieur·es du Ministère chargé de l'Agriculture (T SMA) justifiant de huit années de services publics au 1er janvier 2026, ainsi qu'aux cadres techniques et technicien·nes supérieur·es forestier·es de l'ONF et technicien·nes de l'environnement.

## Les dates

- Inscriptions à la préparation à l'épreuve d'admissibilité ouvertes jusqu'au 30 avril 2026 via "[Mon Self Mobile](#)" (code stage : NAS1EX0001)
- Module A (autoformation) : du 4 au 31 mai 2026

- Module B (méthodologie, visioconférence) : 1er et 2 juin 2026
- Module D (dossier RAEP) : 1er juillet 2026

Nous vous rappelons que **l'inscription à la formation ne vaut pas inscription à l'examen professionnel** et il s'agit d'une démarche distincte.

**Selon, le calendrier prévisionnel des examens et concours :**

- Les inscriptions pour l'examen professionnel seront ouvertes **du 11/05/2026 au 11/06/2026.**
- L'épreuve d'admissibilité est une épreuve écrite et aura lieu le 10/09/2026.
- L'épreuve d'admission est une épreuve orale et aura lieu à partir du 23 novembre 2026 à Paris

Nous ne manquerons pas de vous informer de la publication de l'arrêté et du nombre de places offertes notamment.

Nous vous conseillons de lire attentivement cette note de service.